Image not found or type unknown

Congés exceptionnels accordés

Par **ceciliab**, le **01/02/2009** à **15:18**

bonjour,
notre convention collective prévoit une liste de congés exceptionnels accordés lors d'événements familiaux dont notamment le décés d'un ascendant belle-mère ou beau-père
une de nos salariés a perdu son beau-père recemment hors l'entreprise a refusé de lui accorder un jour de congé pour motif qu'elle vivait en concubinage non déclaré alors qu'elle vit en couple depuis plusieurs années avec deux enfants à charge
notre convention collective reste vague à ce sujet elle parle juste du décés d'un ascendant donc nous avons constesté ce refus en réunion DP hors l'entreprise nous sort une jurisprudence allant dans le sens d'un concubinage déclaré ? pourriez vous m'éclairer à ce sujet
merci à vous

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés